

Syndicat Mixte du Pays de Dinan / Association CŒUR Emeraude /
Fédération des Associations et des Usagers des bassins versants de la Rance et du Frémur (FAUR)



La Gestion Intégrée de la Zone Côtière concerne l'ensemble du littoral Rance – Côte d'Emeraude, en **Côtes d'Armor** et **Ille-et-Vilaine**. Au-delà des trois partenaires qui l'animent, la participation des acteurs locaux à cette démarche est souhaitable, mais repose uniquement sur le volontariat.

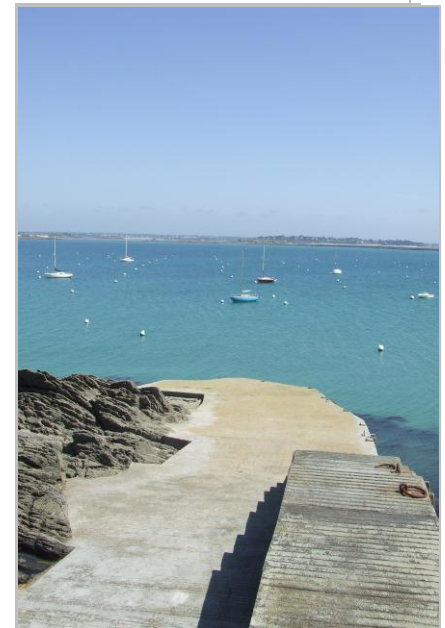


Un premier chantier

Pour cette première année de travail, les trois partenaires prévoyaient comme « action pilote » l'installation d'aires de carénage à l'échelle Cap Fréhel – Pointe du Grouin – Bassin maritime de la Rance. Les premières réflexions sur le sujet ont permis de constater la nécessité d'appréhender l'activité de plaisance dans sa globalité (économie, tourisme, environnement), et de ne pas se limiter à ce seul aspect.

de plaisanciers : plus de 9000 places leurs sont réservées sur une soixantaine de sites (ports et zones de mouillages). Les retombées économiques sont capitales : 10 emplois permanents pour 100 bateaux de plaisance, plus de 60 chantiers navals, un tourisme d'escale important, etc.

Il est primordial d'avoir une vision globale de cette activité qui doit être structurée à l'échelle du territoire - **en concertation avec les acteurs concernés** - afin d'être pratiquée dans de bonnes conditions de sécurité, d'environnement et de cohabitation.



Cale de La Garde/ St Cast-Le-Guildo
©C. Secula / 2012



Un premier chantier

Enjeux et objectifs

De l'inventaire...

... à l'enquête !

En conséquence, le travail initialement mené dans le cadre de l'action « carénage » est élargi afin d'élaborer progressivement un **schéma d'organisation de la plaisance et de gestion des équipements nautiques à l'échelle Rance – Côte d'Emeraude** à l'horizon 2013-2014.

Ce travail se divise en plusieurs étapes, à commencer en 2012 par un **diagnostic territorial de la plaisance**.

D'ores et déjà un premier travail d'inventaire des sites d'accueil réservé aux bateaux de plaisance a été engagé.

Le territoire Rance – Côte d'Emeraude est le second bassin de navigation régional en termes d'accueil

Enjeux et objectifs

Le diagnostic en cours permettra de connaître les types de pratiques sur les bassins de navigation Rance et Côte d'Emeraude, d'identifier et d'inventorier les sites d'accueil de plaisanciers, de recueillir leurs avis et recenser leurs besoins.

Le schéma d'organisation de la plaisance en Rance et Côte d'Emeraude a pour objectif d'émettre une série de proposition d'actions prioritaires et ciblées dans un premier temps, puis d'amener à réfléchir aux conditions de développement durable de la plaisance, afin d'entretenir la

mixité sociale sur les bassins de navigation, de garantir et faciliter l'accès à la mer tout en préservant l'environnement.

Dans le cadre de l'appui apporté à la gestion de la zone côtière par la Région, d'autres territoires se sont lancés dans des démarches similaires. Des échanges d'expériences ont lieu régulièrement afin d'élaborer progressivement une méthodologie commune et pouvoir, à terme, avoir une image précise de **l'activité de plaisance à l'échelle de la Bretagne**.



Le programme GIZC Rance-Côte d'Emeraude est cofinancé par l'Union Européenne.

L'Europe s'engage en Bretagne avec le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER)

De l'inventaire ...

La réalisation de fiches descriptives par sites portuaires et zone de mouillages est en cours et se poursuivra jusqu'à l'automne.

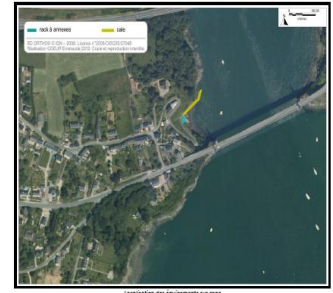
Ces fiches synthétisent toutes les informations indispensables afin de connaître la situation réelle et actuelle de chaque site accueillant des plaisanciers.

Chaque fiche recense ainsi les données cartographiques ainsi que les clas-

sements réglementaires (Natura 2000, sites classés, sites inscrits, espaces remarquables du littoral) qui s'appliquent au port ou à la zone de mouillage concernée. Le bassin et la flottille sont caractérisés ; les équipements, infrastructures et accès intégralement référencés et cartographiés.

Détail de la fiche de la zone de mouillage de Port St Hubert (Plouër-sur-Rance)

ZONE DE MOUILLAGE « PORT SAINT-HUBERT »	
Commune de PLOUËR SUR RANCE	
Longitude : 011° 52' 23" O / Latitude : 48° 57' 08" N	
Régénération/entretien de fonds de câbles	Non
Assainissement collectif des eaux usées dans la zone portuaire	Non
Poubelles / nombre	
Tri sélectif	Non
Collecte des déchets spécifiques (huiles, solvants, peintures, métaux...)	Non
Parking	
Parking à remorque	Non
WC	Non
Douche	Non
Point eau / électricité	Non
Point info, panneau(s) d'affichage	Non
Services/Commerces à proximité	Non



Un premier chantier

Enjeux et objectifs

De l'inventaire...

... à l'enquête !

... à l'enquête !

Parallèlement, un questionnaire en ligne et sur papier à destination des plaisanciers est lancé **jusqu'au 31 octobre 2012**. Les réponses recueillies seront primordiales car elles seront la base de la réflexion qui sera menée en lien avec les acteurs de la plaisance une fois que le diagnostic aura été réalisé.

Pour répondre au questionnaire en ligne, il suffit de se connecter à l'un des sites web suivants :

www.pays-de-dinan.fr

www.coeur.asso.fr

www.faur-rance-fremur.net

Les associations de plaisanciers, capitaineries et municipalités disposant d'un site internet pourront également relayer le questionnaire : il suffit d'en faire la demande par mail à gizc@pays-de-dinan.org.

Des questionnaires papier seront également mis à disposition de toutes les associations de plaisanciers, capitaineries et mairies qui en feront la demande afin de le transmettre aux plaisanciers de leurs secteurs.

Enfin, cette phase du travail sera complétée par des entretiens bilatéraux avec les élus délégués à la gestion des ports et mouillages, les capitaineries, les associations de plaisanciers, les chantiers navals, les services de l'Etat, etc. afin de recueillir un maximum d'information.

Fin 2012, début 2013, nous aurons suffisamment d'éléments pour entamer les réflexions sur la base d'un diagnostic précis, en croisant les résultats d'enquête avec ceux des fiches descriptives de chaque site d'accueil de plaisanciers.

Page d'accueil du questionnaire en ligne

Le questionnaire papier et en ligne a été validé par les acteurs de la plaisance au cours d'une réunion de présentation du projet aux associations organisée le 17 juillet à Ploubalay à l'initiative de la FAUR.

D'autres rencontres seront organisées à l'automne afin de débattre ensemble des avancées et premiers résultats du diagnostic plaisance et commencer à émettre des propositions d'action afin d'inscrire la plaisance dans un schéma de développement durable, économique et environnemental.

N'hésitez pas à vous joindre à nous !

Plaisance en Rance et Côte d'Emeraude

Dans une volonté partagée d'agir de façon globale et cohérente sur le littoral de la Rance et de la Côte d'Emeraude, le Syndicat Mixte du Pays de Dinan, l'association COEUR d'Emeraude et la Fédération des Associations et Usagers des bassins versants de la Rance et du Fémur (FAUR) lancent un questionnaire anonyme relatif au vécu, plaisanciers, qui aura un mouillage ou une place de port et/ou naviguez entre le Cap Fribul et la Pointe du Croquet et sur le bassin maritime de la Rance jusqu'à Dinan.

Ce questionnaire a pour objectif de mieux connaître vos attentes et vos pratiques de navigation. Il sera couplé à un inventaire des différents sites réservés à l'accueil des bateaux de plaisance sur notre territoire. Grâce à vos réponses et suggestions, cette étude sera la base d'une réflexion menée avec l'ensemble des acteurs concernés (clubs, associations de pêcheurs plaisanciers, chantiers navals, etc.) autour de l'organisation de la plaisance, de la mutualisation et de la gestion des équipements afin que la plaisance puisse continuer d'être pratiquée par tous et dans de bonnes conditions.

Le nautisme sous toutes ses formes (pêche promenade, croisière, régates) se développe à raison de 2,5% d'immatriculations de bateaux en plus chaque année. Près de 100 000 bateaux de plaisance sont immatriculés en Bretagne. Parallèlement le nombre de places est de 50 000 réparties entre ports et zones de mouillage. En Rance et Côte d'Emeraude, 3500 places environ sont réservées aux embarcations non professionnelles, ce qui en fait le second bassin régional de navigation en termes d'accueil des plaisanciers. Il est donc indispensable que cette activité soit structurée et gérée à l'échelle du territoire, en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés, afin qu'elle demeure un élément majeur de la dynamique socio-économique de la Rance et de la Côte d'Emeraude.

Les conclusions de cette étude seront publiées en ligne. Vous trouverez d'ores et déjà plus de renseignements sur ce lien : www.coeur.asso.fr/infos_gizc.html

Nous vous remercions de votre participation (date limite de réponse : 31 octobre 2012).

[Continuer >](#)

Fourni par Google Documents

Statuer un cas d'utilisation abusive - Conditions d'utilisation - Données personnelles

Info / contact :

Christophe SECULA
Chargé de mission GIZC
gizc@pays-de-dinan.org